



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.4/04.22
Références DPA : 10008887/NDE.dti

Enquête publique

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de : ASPIRAVI - Vaarnewijkstraat, 17 à 8530 Harelbeke en vue d'obtenir le permis unique de classe 1 visant à **construire et exploiter quatre éoliennes d'une puissance nominale de 3.6 MW et d'une cabine de tête**, à proximité de la rue des Fermes, le long de la E411 sur les parcelles sises à 5330 Assesse, 1ere division, section D, n°427B2 et 425D et section C, n°187M et 167M

Le dossier, accompagné de l'étude d'incidences sur l'environnement, peut être consulté à l'administration communale d'Assesse à partir du 02/01/2023.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
23/12/2022	02/01/2023	Administration communale d'ASSESSE Service Cadre de Vie 31/01/2023 à 12h	Collège communal Esplanade des Citoyens, 4 5330 ASSESSE cadredevie@assesse.be

Le bourgmestre, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le projet est soumis à enquête publique en vertu de l'article 90 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des articles D.29-7 et suivants du Code de l'Environnement. La durée de l'enquête publique est de 30 jours s'agissant d'un projet de catégorie B (article D29-13, § 1er, du Code de l'Environnement). L'enquête se déroule du 02/01/2023 au 31/01/2023. L'enquête publique est suspendue entre le 24 décembre et le 1er janvier (article D.29-13 du code de l'environnement).

Le dossier peut être consulté à l'administration communale (service Cadre de Vie) **uniquement sur rendez-vous** à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 8h30 à 12h et de 13h à 16h du lundi au jeudi), ou le lundi soir de 16h à 20h seulement sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance (service Cadre de Vie : 083/63.68.57 - cadredevie@assesse.be). Le dossier peut également être consulté auprès des administrations communales de Yvoir, Gesves et Hamois.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous pris auprès du service cadre de vie d'Assesse.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur, Aspiravi, Xavier Houdry, 056/70.27.36, Vaarnewijkstraat, 17, 8530 Harelbeke
- du Fonctionnaire technique, SPW Namur, DG03, M. Monachino, Avenue Reine Astrid 39, 5000 Namur (081/71.53.57)
- du Fonctionnaire délégué, SPW Namur, DG04, M. Tournay, Place Léopold 3, 5000 Namur (081/24.61.55)
- du service Cadre de Vie de la Commune d'Assesse : Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse - Tel : 083/63.68.57
Mail : cadredevie@assesse.be

Les autorités compétentes pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête sont conjointement le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué.

A Assesse, le 12/12/2022

Pour le Collège communal,

J. WINAND

Directeur Général f.f.



J.-L. MOSSERAY

Bourgmestre